

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

Convoqué le 23 janvier 2019, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mercredi 30 janvier 2019

Ouverture de la séance à 18H30, présidée par Michel FEBRER, Maire

M. Jean-Michel RAVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Frédéric BRUNEL, Maxime BOSCH, Michel MARTIN, Chantal QUILLERIE, Paulette REDLER, Jean-Michel RAVEL, Sylvie SALAS, Adrien SAPET, Jean-Luc SCHERRER, Nicolas VALETTE, Dominique VINCENTI, Mireille WOLF

Absents excusés : Jacqueline FAURE/EVESQUE, Françoise COSTA,

Absents : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE, Josiane BERTHON-BOGUD,

Procurations : F. COSTA à P. REDLER

Ordre du jour :

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018

2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2019

3 - **DECISION 2018_011** - (Article L.2122.22 du CGCT)

Réalisation d'un prêt à taux fixe, d'un montant de 200 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement d'opérations d'investissement – Autorisation de signature du contrat de prêt

4 - Recensement des marchés publics passés en 2018

5 - Autorisation d'une signature de convention pour la mise à disposition d'un local espace-jeunes avec la C.C.P.S

ADMINISTRATION/FINANCES

6- Aménagement VRD avenue de la Malle Poste - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2019 – Phase 1

7- Aménagement VRD avenue de la Malle-Poste – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. – Phase 1

8 - Aménagement VRD avenue de la Malle-Poste – Demande de subvention auprès de La Région Phase1 – Annule et remplace la délibération 2018_057 du 19/11/2018

9 - S.M.E.G : Approbation projet travaux Chemin de Laurisset et Le Clos – GC Télécom et demande de subvention – Annule et remplace la délibération DEL2018_059 du 19/11/2018

MARCHES PUBLICS/FINANCES

10 - MARCHES PUBLICS - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux VRD - Entreprise retenue LAUTIER-MOUSSAC

URBANISME/AFFAIRE FONCIERE

11 - Acquisition parcelle de M. HEBRARD – Délibération complémentaire à la délibération 2018_038 du 11/07/2018 – accord pour la donation de la parcelle C 534 – Annule et remplace la délibération 2018_065b

QUESTIONS DIVERSES

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

« Autorisation pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune de l'exercice 2019 »

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE : Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2018

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 23 novembre 2018

- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23 novembre 2018

- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 28 novembre 2018

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 19 novembre 2018

Approuvé à l'unanimité

Liste des marchés publics conclus en 2018 :

En application de l'article 133 du code des Marchés Publics, il appartient à la personne publique de présenter au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés publics conclus l'année précédente établie selon les modalités fixées par arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie le 27 mai 2004 et paru au journal officiel de la République Française le 9 juin 2004.

Afin de satisfaire à cette exigence de transparence et d'information, le recensement suivant des marchés a été réalisé.

Pour les marchés conclus en 2018, ils doivent être regroupés selon leur montant, par tranches définies par cet arrêté ministériel et reprises dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce recensement.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les décisions prises au nom du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT et en vertu de la délibération du 9 avril 2014 :

DECISION 2018_011 :

Réalisation d'un prêt à taux fixe, d'un montant de 200 000€ auprès de la Banque Postale pour le financement d'opérations d'investissement – Autorisation de signature du contrat de prêt.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

DEL2019_001 : ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

Autorisation d'une convention de signature pour la mise à disposition du local espace-jeunes avec la CCPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour répondre aux besoins de la population du territoire intercommunal, et dans le cadre de ses compétences en matière d'enfance et de jeunesse, la Communauté de Communes au travers du Centre d'Animation du Pays de Sommières, développe une politique publique d'accueil, d'animation et de loisirs active et diversifiée, dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

D'un commun accord, la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la Commune de Congénies conviennent qu'un local sera mis à disposition du Centre d'Animation du Pays de Sommières, dans le cadre de son intervention auprès des enfants et des jeunes.

Ce local sera géré par l'association Francas du Gard, gestionnaire du Centre d'Animation Enfance-Jeunesse du Pays de Sommières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition du local annexé au foyer communal, dénommé « Salle des Ados », pour l'espace-jeunes, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après avoir ouï les explications du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, * Approuve le renouvellement de la convention entre la Commune de Congénies et la Communauté de Communes du Pays de Sommières, relative à la mise à disposition d'un local espace-jeunes

Autorise Monsieur le Maire de la Commune de Congénies, à signer la convention précitée.

Pour à l'unanimité

DEL2019_002 : ADMINISTRATION/FINANCES

Réaménagement et sécurisation Avenue de la Malle-Poste – Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018_050 approuvant l'avant-projet sommaire d'aménagement du centre-bourg Avenue de la Malle Poste dont l'emprise s'étend des Ecoles jusqu'au parvis de la mairie.

Il informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier et qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux concernant la mise en sécurité des voies et des usagers.

Rappel du projet dans son ensemble :

- mise en place d'un cheminement PMR conforme, depuis la mairie jusqu'à l'école,
- déplacement et mise aux normes des 2 arrêts de bus,
- reprofilage de la voirie de l'avenue de Malle Poste, depuis le ralentisseur de l'école jusqu'au parvis de la mairie,
- renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées,
- mise en valeur de la Place de Cambremont, du parvis de l'école et du parvis de l'église

Le montant global de l'opération est estimé à **876 500 € HT** et se décline ainsi :

→ Travaux HT	800 000 €
→ Maîtrise d'œuvre HT	57 000 €
→ Etudes / prestations annexes HT	19 500 €

Monsieur le Maire rappelle que pour mener à bien ce projet, il convient de réaliser l'ensemble de l'opération en 2 phases successives :

Phase 1 : Ecoles – Bas de la Place du Jeu de Paume

Phase 2 : Bas de la Place du Jeu de Paume – Parvis de la Mairie

Le montant prévisionnel de l'avant-projet sommaire des travaux de la **phase 1** se décline de la façon suivante :

Dépenses HT : coût prévisionnel du projet, phase 1

Poste de dépenses	Montant
Travaux	275 000,00 €
Réseaux EU	125 000,00 €
Total travaux HT	400 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €
Etudes annexes (levés topographiques, géo détection réseaux, diagnostic Amiante, mission CSPS ...)	14 750,00 €
Total général phase 1 HT	443 750,00 €
TVA 20%	88 750,00 €
Total général phase 1 TTC	532 500,00 €

A ce stade de l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre estime le coût total des travaux de la PHASE 1 à **400 000 € HT** (y compris voirie, réseaux divers, mise en valeur du patrimoine architectural et paysager et embellissement des espaces publics),

soit un montant estimé de 275 000 € HT (hors réseau eaux usées)

Les travaux de la PHASE 1 (tronçon Ecole) sont prévus pour être réalisés au second semestre 2019.

Les aménagements de sécurisation PHASE 1 du projet sont estimés à **40 000€ HT** :

Descriptif des travaux de sécurisation :

- Déplacement et mise aux normes des 2 arrêts de bus
- Mise en place d'un cheminement PMR conforme de l'école jusqu'au bas de la place du Jeu de Paume
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale

Ainsi, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental et de solliciter une subvention d'un montant de 24 000€ pour financer les travaux de mise en sécurité dont le montant est estimé à 39 995€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de **24 000€** auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité concernés par la Phase 1.

Pour à l'unanimité

DEL2019_003 : ADMINISTRATION/FINANCES

Réaménagement Avenue de la Malle-Poste - Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018_050 approuvant l'avant-projet sommaire d'aménagement du centre-bourg Avenue de la Malle Poste dont l'emprise s'étend des écoles jusqu'au parvis de la mairie.

Il informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier et précise que ces travaux sont éligibles à la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'il y a lieu de solliciter cette subvention de l'Etat.

Rappel du projet dans son ensemble :

- mise en place d'un cheminement PMR conforme, depuis la mairie jusqu'à l'école,
- déplacement et la mise aux normes des 2 arrêts de bus,
- reprofilage de la voie de l'avenue de Malle Poste, depuis le ralentisseur de l'école jusqu'au parvis de la mairie,
- renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées,
- mise en valeur de la Place de Cambremont, du parvis de l'école et du parvis de l'église

Le montant global de l'opération est estimé à **876 500 € HT** et se décline ainsi :

→ Travaux HT	800 000 €
→ Maîtrise d'œuvre HT	57 000 €
→ Etudes / prestations annexes HT	19 500 €

Monsieur le Maire précise que pour mener à bien ce projet, il est prévu de réaliser l'ensemble de l'opération en 2 phases successives :

Phase 1 : Ecoles – Bas de la Place du Jeu de Paume

Phase 2 : Bas de la Place du Jeu de Paume – Parvis de la Mairie

Le montant prévisionnel de l'avant-projet sommaire des travaux de la **phase 1- Tronçon Ecole** se décline de la façon suivante :

Dépenses HT : coût prévisionnel du projet, phase 1

Poste de dépenses	Montant
Travaux	275 000,00 €
Réseaux EU	125 000,00 €
Total travaux HT	400 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €
Etudes annexes (levés topographiques, géo détection réseaux, diagnostic Amiante, mission CSPS ...)	14 750,00 €
Total général phase 1 HT	443 750,00 €
TVA 20%	88 750,00 €
Total général phase 1 TTC	532 500,00 €

A ce stade de l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre estime le coût total des travaux de la PHASE 1 à **400 000 € HT** (y compris voirie, réseaux divers, mise en valeur du patrimoine architectural et paysager et embellissement des espaces publics).

Le coût estimatif du projet PHASE 1 (hors réseaux eaux usées) s'élève à 305 000€ HT et se décompose comme suit :

- Travaux 275 000 €
- Maîtrise d'œuvre et études annexes 30 000 €

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif peuvent être subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental et 25 % par l'Agence de l'Eau. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention au titre de l'année 2019 dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement programme 2019-2020 délibération DEL2018_051 du 17/09/2018.

Les travaux de la PHASE 1 sont prévus pour être réalisés en décembre 2019.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le nouveau plan de financement ci-dessous pour les travaux concernés par la PHASE 1 et de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de **122 000€** pour financer les travaux (hors réseaux eaux usées) dont le montant est estimé à **305 000 € HT**.

Le plan prévisionnel de financement se construit comme suit :

DESCRIPTIONS	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT
Travaux	400 000,00 €	DEPARTEMENT contrat territorial REGION	100 950,00 € 76 250,00 €
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €	DEPARTEMENT : Amendes de police ETAT - DETR	24 000,00 € 122 000,00 €
Etudes / prestations annexes	14 750,00 €	AUTOFINANCEMENT	120 550,00 €
TOTAL HT PHASE 1	443 750,00€	TOTAL RECETTES	443 750,00 €
TVA	88 750,00 €		
TOTAL TTC PHASE 1	532 500,00 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus pour les travaux concernés par la Phase 1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, une subvention d'un montant de 122 000 €.

Pour à l'unanimité

DEL2019_004 : ADMINISTRATION/FINANCES

Aménagement Voirie Réseaux Divers (VRD) : Avenue de la Malle-Poste - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie

Annule et remplace la délibération DEL2018_057 du 19/11/2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-057 de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour le projet d'aménagement du centre-bourg Avenue de la Malle Poste dont l'emprise s'étend des Ecoles jusqu'au parvis de la mairie.

Il informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier et précise que dans le cadre des demandes d'aides sollicitées auprès de l'ETAT au Titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 et des amendes de polices, auprès du Département dans le cadre du contrat territorial, il convient de modifier le plan de financement.

Rappel du projet dans son ensemble :

- mise en place d'un cheminement PMR conforme, depuis la mairie jusqu'à l'école,
- déplacement et la mise aux normes des 2 arrêts de bus,
- reprofilage de la voirie de l'avenue de Malle Poste, depuis le ralentisseur de l'école jusqu'au parvis de la mairie,
- renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées,
- mise en valeur de la Place de Cambremont, du parvis de l'école et du parvis de l'église

Le montant global de l'opération est estimé à **876 500 € HT** et se décline ainsi :

→ Travaux HT	800 000 €
→ Maîtrise d'œuvre HT	57 000 €
→ Etudes / prestations annexes HT	19 500 €

Monsieur le Maire précise que pour mener à bien ce projet, il est prévu de réaliser l'ensemble de l'opération en 2 phases successives :

Phase 1 : Ecoles – Bas de la Place du Jeu de Paume

Phase 2 : Bas de la Place du Jeu de Paume – Parvis de la Mairie

Le montant prévisionnel de l'avant-projet sommaire des travaux de la **phase 1** se décline de la façon suivante :

Dépenses HT : coût prévisionnel du projet, phase 1

Poste de dépenses	Montant
Travaux	275 000,00
Réseaux EU	125 000,00
Total travaux HT	400 000,00
Maîtrise d'œuvre	29 000,00

Etudes annexes (levés topographiques, géo détection réseaux, diagnostic Amian mission CSPS ...)	14 750,00
Total général phase 1 HT	443 750,00
TVA 20%	88 750,00
Total général phase 1 TTC	532 500,00

A ce stade de l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre estime le coût total des travaux de la PHASE 1 à **400 000 € HT** (y compris voirie, réseaux divers, mise en valeur du patrimoine architectural et paysager et embellissement des espaces publics).

Le coût estimatif du projet PHASE 1 (hors réseaux eaux usées) s'élève à 305 000€ HT et se décompose comme suit :

- o Travaux 275 000 €
- o Maîtrise d'œuvre et études annexes 30 000 €

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif peuvent être subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental et 25 % par l'Agence de l'Eau. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention au titre de l'année 2019 dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement programme 2019-2020 délibération DEL2018_051 du 17/09/2018.

Les travaux de la PHASE 1 sont prévus pour être réalisés en décembre 2019.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le nouveau plan de financement ci-dessous pour les travaux concernés par la PHASE 1 et de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie, d'un montant de **76 250 €** pour financer les travaux (hors réseaux eaux usées) dont le montant est estimé à **305 000 € HT**.

Le plan prévisionnel de financement se construit comme suit :

DESCRIPTIONS	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT
Travaux	400 000,00 €	DEPARTEMENT contrat territorial	100 950,00 €
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €	REGION	76 250,00 €
Etudes / prestations annexes	14 750,00 €	DEPARTEMENT : Amendes de police	24 000,00 €
		ETAT - DETR	122 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	120 550,00 €
TOTAL HT PHASE 1	443 750,00	TOTAL RECETTES	443 750,00 €
TVA	88 750,00		
TOTAL TTC PHASE 1	532 500,00		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus pour les travaux concernés par la Phase 1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Occitanie une subvention d'un montant de **76 250,00 €**

Pour à l'unanimité

DEL2019_005 : ADMINISTRATION/FINANCES

SMEG – Approbation projet travaux Chemin de Laurisset et Le Clos – GC Télécom et demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une modification du plan, il y a lieu d'annuler la délibération DEL2018_059 et de la remplacer comme suit :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux :

Chemin de Laurisset et Le Clos – GC Telecom

Ce projet s'élève à **29 004,68 € HT** soit **34 805,62€ TTC**

Définition sommaire du projet :

Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau dans le centre du village, et après avoir enfoui la première partie du chemin du Clos, la commune souhaite continuer la mise en souterrain des réseaux basse tension actuellement en fils nus, ainsi que les réseaux d'Eclairage Public et Télécom.

Le réseau aérien basse tension fils nus se trouve à proximité des fenêtres du fait de l'étroitesse de la voie. Le réseau télécom quant à lui forme de belles toiles d'araignées dans une rue très étroite, le peu de présence de point lumineux ne sécurise pas les déplacements.

L'absence de point lumineux dans la deuxième partie du chemin de Laurisset ne sécurise pas le déplacement piéton et cycle vers le cœur du village.

Le projet doit permettre la sécurisation des réseaux fils nus, l'embellissement de par la dépose du réseau France Télécom aérien et la sécurisation du chemin du Clos et du Laurisset par un éclairage à LED peu énergivore.

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée,

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **29 004,68 € HT** soit **34 805,62€ TT** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **34 810,00 €**
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides et des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux
 - le second acompte et solde à la réception des travaux
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à **281,76€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

Pour à l'unanimité

DEL2019_006 : MARCHES PUBLICS/FINANCES

Marchés Publics – Accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux VRD – Entreprise retenue Lautier Moussac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour les travaux VRD.

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois sans excéder la durée de 4 ans

Montant minimum annuel : 0,00 € HT

Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT

Monsieur le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au Réveil du Midi n° 2533 du 24 au 30 août 2018, conformément à l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Maire indique que 1 offre a été déposée avant la date limite de remise des offres.

Après négociation et, au vu de l'analyse du maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée à l'entreprise LAUTIER MOUSSAC ETABLISSEMENT BRAJA VESIGNE.

Après examen des dossiers et après délibération, le conseil municipal,

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée
- Approuve le déroulement de la consultation
- Approuve le choix de l'offre de l'entreprise LAUTIER MOUSSAC ETABLISSEMENT BRAJA VESIGNE
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

Pour à l'unanimité

DEL2019_007 : URBANISME

AFFAIRES FONCIERES – Complément à la délibération DEL2018_038 - Acquisition parcelles appartenant à M. HEBRARD Louis - accord pour la donation de la parcelle C 534 – Annule et remplace la délibération DEL2018_065b

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de M. Louis HEBRARD d'ajouter à la cession de terrains en cours (délibération DEL2018_038 du 11 juillet 2018), la parcelle lieu-dit « Sous la Roque », cadastrée section C n° 534 d'une superficie de 1050 m².

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une donation à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** la donation de la parcelle cadastrée C 534 par M. HEBRARD à la Commune
- **Désigne** Maître ROQUEFEUIL, Notaire à Aubais, pour établir l'acte
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document y afférent;
- **Décide** que les frais relatifs à cette donation seront à la charge exclusive de la Commune
- **Dit** qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la présente donation sera exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière.

Pour à l'unanimité

DEL2019_008 : ADMINISTRATION/FINANCES

Autorisation pour le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au budget de la commune de l'exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « En outre, jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DECIDE

Article unique :

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget primitif de la commune de l'année 2019.

Chapitre	Montant
202	2 700 €

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Annonce prochain conseil municipal, le mercredi 20 février 2019, pour approbation du zonal pluvial et de la révision allégée n°1 du PLU
- Collectif des réfugiés : Réunion du conseil de 15 janvier 2019
- Eclairage public : Bilan du contrat de performance énergétique année 4 (2018)
- Vœux du club Vaunageol

- **CCPS :**
 - Compte-rendu de l'exercice alerte incendie du 19/10/2018 aux écoles
 - Conseil d'école élémentaire du 18/10/2018 et maternelle du 08/11/2018
 - Conseils syndicaux du PETR des 15/10/2018 et 19/12/2018
 - Bureaux communautaires des 13/12/2018 et 17/01/2019
 - Conseils communautaires des 25/10/2018, 29/11/2018 et 20/12/2018
 - Commission déchets du 20/11/2018

- Chantiers Educatifs et d'Insertion Jeunes de PRESENCE30

- **Conseil Départemental :**
 - Programme de formation 2019 Prévention des inondations
 - Information sur les livres prêtés à la bibliothèque par la Direction du Livre et de la Lecture

- **Questions diverses :** intervention de M. JL SCHERRER concernant les aménagements de l'avenue des Quakers

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40